

faire face à la tâche considérable que représenteront la réinstallation, la réaffectation et la réduction des forces existantes.

Parmi les aspects qu'il reste encore à définir, après la déclaration gouvernementale de septembre, citons les suivants : la possibilité de fournir des forces navales à l'ONU; les rôles militaires à assumer dans l'avenir pour affirmer et protéger la souveraineté du Canada dans l'Arctique; examiner et préciser d'autres rôles «non traditionnels» pour les Forces canadiennes.

Ce qui est encore plus vital, quant à l'efficacité des forces armées réduites de notre pays, c'est l'engagement pris par lui d'accroître la part du budget réservée à l'achat d'équipement. Ne perdons cependant pas de vue que la réalisation de cet objectif dépendra d'une certaine réduction de l'infrastructure de la Défense. Et sur ce plan, le gouvernement n'a pris que des mesures préliminaires et provisoires, sans doute à cause des bouleversements sociaux et politiques allant de pair avec la fermeture d'autres bases excédentaires. Le Comité consultatif étudiant cette question n'est pas encore, contrairement à l'instance analogue créée aux États-Unis, mandaté pour formuler des propositions «dépolitisées» sur la rationalisation, dans les rapports qu'il adresse au ministre. Avec un tel mandat, le processus de rationalisation s'améliorerait de façon spectaculaire; si l'on ajoutait à cela des stratégies sérieuses d'ajustement, on atténuerait les luttes politiques affreuses et mesquines ainsi que les graves dislocations humaines et économiques qu'entraînent des décisions aussi difficiles au Canada.

c. Au-delà des frontières poreuses de l'«Europe»

Le peuple canadien a toujours pensé qu'en matière de sécurité, l'Alliance atlantique, l'OTAN, la CSCE et d'autres groupes en Europe agissent en fonction des objectifs de la Charte des Nations Unies et en vertu des dispositions du Chapitre 8, qui encourage les organismes régionaux de sécurité à faire valoir ces objectifs.

Un peu partout, on suppose depuis longtemps que l'ONU ne sera jamais amenée à remplir un rôle direct en Europe dans le domaine de la sécurité, mais il ne faut pas exclure pareille intervention. Les voisins disposent probablement de tous les moyens voulus pour aider à régler les différends, servir d'intermédiaires pour mettre fin aux conflits, ou préserver la paix, mais ils risquent parfois d'être *trop près* pour offrir aux adversaires l'objectivité et la neutralité nécessaires. En pareilles circons-